



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 031-213104219-20250409-DEL2025_03_07-DE

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	<u>27</u>	<u>26</u>

SEANCE du 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
DE LA CONVOCATION**

3 avril 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 avril 2025

Etaient présents : 21

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 05

Mme PEREZ avait donné procuration à M. RENOUX

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT

M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY

Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

Absent : 01

M. PIRIOU

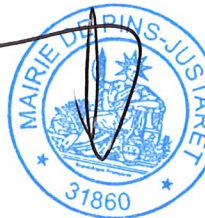
M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-03-07

Subventions Exceptionnelles aux Associations 2025

Les subventions de fonctionnement courant aux associations sont attribuées dans le cadre du budget. Les subventions exceptionnelles doivent faire l'objet d'une délibération particulière. Dans le cadre de l'étude des dossiers de subventions 2025, un certain nombre de demandes exceptionnelles ont été faites par des associations auxquelles la Commune souhaite donner une suite favorable :

- Comité des Fêtes : 300 € pour diverses prestations
- PJV Musical 800 € pour l'organisation de la Fête de la musique
- Théâtre 300 € pour aider à l'achat d'un décor de fond de scène
- Comité Jumelage : 1000 € pour l'accueil des Italiens fin Avril



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

10/11/25



ID : 031-213104219-20250409-DEL2025_03_07-DE

- Tennis 200 € pour aider à l'achat de matériel
- CPRS Vélo Club : 250 € pour l'organisation de 2 courses en Juin et Septembre
- Pins Just'à pied 250 € pour l'organisation du semi-marathon
- POPP 200 € pour l'exposition des tableaux en Mairie

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Comité des Fêtes : 300 €
- PJV Musical : 800 €
- Théâtre : 300 €
- Comité Jumelage : 1000 €
- Tennis : 200 €
- CPRS Vélo Club : 250 €
- Pins Just'à pied : 250 €
- POOP : 200 €

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 09 avril 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

